

Dixième rapport général sur l'activité de la Communauté (mars 1966 - février 1967)

Légende: Dans le cadre de son dixième rapport général sur les activités d'Euratom, la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEAA ou Euratom) dresse un tableau des principaux pays fournisseurs d'uranium et décrit les investissements consentis pour la prospection de ce minerai.

Source: Dixième rapport général sur l'activité de la Communauté. Mars 1966 - Février 1967. dir. de publ. Communauté européenne de l'énergie atomique-Euratom. Avril 1967. [s.l.]: Euratom-La Commission.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/dixieme_rapport_general_sur_l_activite_de_la_communaute_mars_1966_fevrier_1967-fr-3773ea91-d26e-4a02-84aa-f25aa1135d3b.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Rapport général sur l'activité de la Communauté

[...]

Approvisionnement en uranium naturel

62. L'année écoulée a été marquée par un tournant dans l'évolution du marché de l'uranium naturel. Ce marché était très réduit depuis la cessation des achats stratégiques par les Etats-Unis et dans une moindre mesure par la Grande-Bretagne. Il était surtout caractérisé par l'étalement des contrats de fourniture et des autres mesures prises par les autorités publiques en faveur de l'industrie minière pour assurer sa survie.

L'augmentation importante des prévisions d'installation de puissance nucléaire s'ajoutant aux perspectives d'enrichissement à façon aux Etats-Unis après 1969 ont incité l'industrie consommatrice à s'intéresser à l'approvisionnement à long terme en uranium naturel.

On peut constater ce souci de sécurité à la fois dans les pays pauvres en ressources uranifères, dans ceux dont les réserves reconnues sont les plus importantes, ainsi qu'aux Etats-Unis, pays qui a pourtant des ressources et des stocks importants.

Dans ce pays, d'une part, l'industrie consommatrice se couvre par des contrats à moyen terme et diversifie ses sources d'approvisionnement, ce qui entraîne une recrudescence des efforts de prospection et des investissements dans ce domaine (20.000.000 de \$ pour la période de 1966 à 1969).

D'autre part, elle négocie des contrats à long terme avec le Canada. De leur côté, les sociétés minières canadiennes reprennent leur activité en matière de développement des ressources et, fait nouveau, des sociétés à participation étrangère ont été créées pour la prospection.

En Afrique du Sud, où l'uranium était jusqu'à présent un sous-produit de l'or, une société a entrepris des travaux de recherches minières dans une région où, éventuellement, l'or ne serait plus exploité comme produit principal mais bien l'uranium, l'or devenant un sous-produit.

En Australie, les investissements miniers ont accusé une nette croissance en 1966, dont une partie a été affectée à la mise en valeur de gisements d'uranium.

En ce qui concerne les pays pauvres en minerais d'uranium, un contrat à moyen terme de 6000 t a été conclu par la Grande-Bretagne, en 1966, avec une société canadienne. Cette quantité s'ajoute à celles déjà couvertes par des contrats en cours d'exécution et aux stocks provenant d'achats dans le cadre de la Combined Development Agency. Les entreprises japonaises se préoccupent de la création de sociétés mixtes de prospection aux Etats-Unis, au Canada et en Australie, en vue de se faire réserver, pour les besoins du Japon, une part importante des quantités mises à jour.

Quant aux industriels de la Communauté, la Commission a remarqué avec satisfaction qu'elles ont également pris conscience de ce souci de sécurité de l'approvisionnement qui se développe d'une manière générale.

C'est ainsi que dans la Communauté, les efforts de prospection continuent en France, et ont repris en Italie. En République fédérale, l'industrie se prépare à déterminer par forages l'importance du gisement uranifère de Menzenschwand. Dans les pays tiers, les entreprises françaises mènent des travaux de prospection, notamment en Afrique équatoriale ; elles ont en outre entamé des négociations avec l'industrie canadienne en vue d'entreprendre des travaux de prospection et de conclure des contrats à long terme. D'autre part, des représentants de l'industrie allemande se sont récemment rendus au Canada pour s'informer des possibilités de contrats à long terme ainsi que de coopération dans le domaine de la mise à jour de nouveaux gisements.

Cette évolution avait été prévue en 1963 par le Comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement dans son rapport sur « Le problème des ressources et de l'approvisionnement en uranium à long terme ». Les

conclusions de ce rapport restent plus que jamais valables, à savoir :

- qu'un effort rapide et important doit être partout entrepris par l'industrie minière de l'uranium ;
- que la conclusion des contrats à court ou long terme, de même que l'acquisition de ces sources propres s'imposent.

Rappelons que la Commission avait fait siennes les conclusions, en estimant que les mesures proposées donneraient les meilleurs résultats dans le cadre d'une politique commune de l'approvisionnement.

Techniquement, l'industrie communautaire est préparée à résoudre les problèmes posés par l'exploitation des gisements dans la Communauté ou en dehors. En effet, à l'heure actuelle, les capacités de traitement des minerais de l'industrie de la Communauté sont d'environ 2000 t d'uranium contenu par an, et les procédés de traitement utilisés sont bien connus, du moins en ce qui concerne les minerais utilisés actuellement.

[...]